

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 2

Artikel: Une séance très fructueuse du Comité central de l'USAL

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125966>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une séance très fructueuse du Comité central de l'USAL

18

Vers la fin de l'année passée, le Comité central s'est réuni à Olten sous la présidence de M. A. Maurer, municipal de Zurich, président de l'USAL. C'est avec regret que les participants à cette réunion ont dû enregistrer le décès de M. K. Aegerter, Thoune. Durant de longues années, le défunt a présidé la Section bernoise de l'USAL, dont il était le représentant au sein du Comité central. Pour des raisons de santé, M. Aegerter a dû quitter le Comité central au printemps 1964. M. Aegerter fut un pionnier du mouvement coopératif, plus particulièrement des coopératives de construction. Le Comité central a redit toute sa sympathie aux membres de sa famille et gardera un excellent souvenir de cet excellent militant. Le Comité central a élu premier vice-président M^e François Picot, avocat et député libéral à Genève. Par cette élection, le Comité central entend resserrer encore plus étroitement les liens avec la Section romande. En sa qualité de président d'une importante coopérative d'habitation, M^e Picot connaît à fond les multiples problèmes qui nous préoccupent.

Tenant compte du renchérissement du coût de la vie et des tâches professionnelles accrues, le Comité central a alloué au secrétaire central et aux employés de la revue «Das Wohnen» la compensation du renchérissement, soit une adaptation des traitements.

L'accroissement considérable des frais d'impression et des autres frais généraux ainsi que l'adaptation des traitements susmentionnés occasionnent des charges supplémentaires à la revue «Das Wohnen». La Commission administrative se vit donc contrainte de proposer au Comité central l'élévation du prix d'abonnement. Le Comité central fit sienne cette proposition et chargea l'administration de l'exécution de cette mesure indispensable.

Le Comité central traita à fond le projet de l'ordonnance d'exécution relative à la loi fédérale sur l'encouragement par la Confédération de la construction de logements et étudia en outre les résultats de la conférence tenue à Berne en date du 27 septembre et ayant pour objet précisément cet encouragement. MM. A. Maurer et O. Nauer firent rapport. Le Comité central exprime l'espoir que les gouvernements cantonaux et les communes mettent à disposition les moyens financiers indispensables à la réussite de cette action, afin que des projets mûrs ne subissent pas de retard dans leur réalisation.

Le secrétaire central Karl Zürcher fit rapport sur les résultats provisoires de l'action interne entreprise en vue

de réunir des fonds destinés à faciliter le financement final de la construction de logements coopératifs. Bien que l'action n'ait débuté qu'il y a quelques mois, maintes coopératives de construction ont fait preuve de solidarité et de compréhension en réunissant déjà 350 000 fr., permettant ainsi d'apporter une aide bienvenue à des coopératives d'habitation gênées dans la réalisation de leurs projets. Le Comité central se rend compte que maintes coopératives ne peuvent, malgré elles, participer à cette action de solidarité, étant elles-mêmes astreintes à des tâches urgentes : nouvelles constructions, réparations ou rénovations, etc. Mais les demandes parvenant au Secrétariat central sont si nombreuses que l'appel à participer à cette action de solidarité doit être renouvelé.

La Section de Zurich a fait une proposition visant au prélèvement d'une contribution bénévole de 5 fr. par logement et par an, M. E. Stutz étant le porte-parole de ladite section. En effet, le fonds de roulement ne suffit plus depuis longtemps déjà et de nombreuses demandes d'octroi de prêts sans intérêt doivent malheureusement être écartées. Aussi une forte action de solidarité s'impose de plus en plus. Le Comité central a admis la proposition zurichoise qui sera discutée au cours de la réunion des membres des Comités locaux et régionaux.

La séance d'information et de formation d'Olten ainsi que les séances de travail au Séminaire coopératif de Muttenz furent très bien fréquentées, puisque, pour ces dernières, 167 refus durent être prononcés, faute de place. Aussi ces cours seront-ils répétés au début de 1966.

M. F. Reich, président de la Section saint-galloise, fit encore quelques communications quant à l'assemblée annuelle de l'USAL à Saint-Gall, à la date des 21 et 22 mai 1966, provisoirement arrêtée.

kz.